



COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC62/1

Soixante-deuxième session
Koweït, 5-8 octobre 2015

ORDRE DU JOUR COMMENTÉ PROVISOIRE
DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL
DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

1. Rapport annuel du Directeur régional 2014, y compris les rapports de situation (Point 2 a) de l'ordre du jour, document EM/RC62/2)

Le Rapport annuel du Directeur régional porte sur l'année 2014 et le début de l'année 2015. Il rend compte de l'important travail entrepris en ce qui concerne les priorités stratégiques approuvées par le Comité régional en 2014, à savoir le renforcement des systèmes de santé en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle ; la santé de la mère et de l'enfant ; les maladies non transmissibles ; les maladies transmissibles, et plus particulièrement la sécurité sanitaire ; la préparation et la riposte aux situations d'urgence ainsi que la gestion et la réforme de l'OMS. Sous ce point de l'ordre du jour, des rapports de situation concernant les sujets figurant ci-après seront présentés dans leurs grandes lignes, en tant que documents d'information :

- Éradication de la poliomyélite (Point 2 b) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.1)
- Préparation et riposte aux situations d'urgence (Point 2 c) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.2)
- Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles (Point 2 d) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.3)
- Principales capacités nationales requises pour l'application du Règlement sanitaire international : respect de la date butoir de 2016 (Point 2 e) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.4)
- Couverture sanitaire universelle (Point 2 f) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.5)
- Stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019 (Point 2 g) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.6)
- Sauver les vies des mères et des enfants (Point 2 h) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.7)
- Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil 2014-2019 (Point 2 i) de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.8)

2. Sécurité sanitaire mondiale, avec une attention particulière pour le MERS-CoV et le virus H5N1 (Point 3 a) de l'ordre du jour, document EM/RC62/TECH.DISC.1)

La Région a connu un nombre croissant de flambées de maladies infectieuses émergentes dont la dengue, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, la grippe aviaire et le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV). Le risque de propagation des maladies infectieuses émergentes, essentiellement d'origine zoonotique, ainsi que les menaces sur la santé publique qui en résultent, ne cessent de croître en raison de l'augmentation du commerce et des voyages internationaux. La préparation

pour faire face à ces menaces graves reste limitée et variable dans la Région, comme l'a démontré l'exercice d'évaluation de l'état de préparation à la maladie à virus Ebola mené par l'OMS dans 20 des 21 États Membres à la fin de l'année 2014. La lutte contre les nouvelles maladies émergentes nécessite des approches multisectorielles novatrices qui mobilisent des spécialistes dans le domaine de la santé humaine, de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que d'autres parties prenantes, en vue de mieux comprendre l'épidémiologie et la dynamique de ces maladies et d'identifier/élaborer des outils et des mécanismes de préparation et de riposte adéquats afin de les prévenir/maîtriser. Le présent document est axé sur ce défi majeur en examinant l'expérience au niveau des pays et de la Région concernant les flambées actuelles de MERS-CoV et de H5N1, et vise également à renforcer l'engagement des États Membres pour atteindre un meilleur état de préparation.

3. Des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015 (Point 3 b) de l'ordre du jour, document EM/RC62/TECH.DISC.2)

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont représenté un cadre significatif et efficace pour la mobilisation mondiale en vue d'atteindre une série de priorités importantes pour le développement dans le monde entier. En tant qu'ensemble de huit objectifs faciles à comprendre, dotés de cibles mesurables et assortis de délais, les OMD ont aidé à obtenir des résultats dans le domaine de la santé ainsi qu'à promouvoir la prise de conscience mondiale, la redevabilité politique, l'amélioration des indicateurs et la participation de la communauté. Cependant, les dimensions de l'équité, des droits de l'homme et des déterminants sociaux de la santé n'ont pas toutes été clairement exprimées ou suivies. De plus, le processus était entièrement dirigé par les Nations Unies et n'était pas considéré comme suffisamment exhaustif.

Si les pays en développement ont réalisé des progrès non négligeables en vue d'atteindre ces objectifs, les avancées étaient très variables dans les pays et les régions. Certains pays réaliseront l'ensemble ou la majorité des OMD d'ici la fin de l'année 2015, alors que d'autres n'en atteindront que quelques-uns. Il existe un consensus entre la communauté sanitaire mondiale et les gouvernements sur le besoin de poursuivre l'amélioration de la santé et la réduction des disparités au-delà de 2015. Les objectifs de développement durable (ODD) proposés sont étayés par les trois piliers du développement économique, de la protection environnementale et de l'équité sociale. Pour que ces objectifs soient atteints, il est proposé de mettre en œuvre un engagement politique, une bonne gouvernance, des mécanismes de financement adéquats, de nouvelles technologies sanitaires et une approche ascendante qui engagera l'ensemble des partenaires en vue de garantir un bon état de santé et de favoriser le bien-être.

Le rôle joué par les États Membres pour assurer une bonne gouvernance, un encadrement et une redevabilité politiques constituera l'élément moteur dans le programme pour l'après-2015 ainsi que pour assurer le succès global des ODD. Le présent document examinera de quelle manière les États Membres peuvent réduire les inégalités en matière d'accès aux services de santé, assurer la couverture sanitaire universelle, vaincre les causes de mortalité, de morbidité et d'incapacité évitables, renforcer la réponse des systèmes de santé, y compris pour les situations d'urgence humanitaire, et assurer la redevabilité en vue d'améliorer la qualité et l'équité. La discussion permettra également à l'OMS de comprendre les besoins des États Membres dans cette transition et comment elle peut leur fournir un soutien de la meilleure manière.

4. Examen de l'enseignement médical dans la Région de la Méditerranée orientale : enjeux, priorités et cadre d'action (Point 4 a) de l'ordre du jour, document EM/RC62/3)

On observe une augmentation rapide du nombre d'écoles de médecine publiques et privées dans la plupart des États Membres de la Région, sans qu'elle s'accompagne toutefois d'une amélioration comparable des systèmes de réglementation et d'assurance qualité. De manière générale, l'enseignement médical n'a pas reçu l'attention requise ces dernières années. En 2014, l'OMS a mené une enquête sur l'enseignement médical dans la Région de la Méditerranée orientale en vue d'évaluer la situation et de soutenir les pays dans l'élaboration de politiques et d'interventions fondées sur des bases factuelles. Cette enquête a invité environ 300 écoles de médecine enregistrées dans tous les pays de la Région à y participer. Soixante pour cent des écoles de médecine (de tous les pays) ont répondu à l'enquête en ligne, ce qui a permis d'englober les différentes dimensions de l'enseignement médical, telles que la gouvernance, la redevabilité sociale, l'accréditation, l'enrichissement des programmes d'études, l'évaluation de l'étudiant, l'évaluation du cursus, le développement du corps enseignant, les ressources d'apprentissage et l'environnement propice à la formation. Le présent document présentera les résultats de l'enquête et identifiera les défis et les priorités. Il proposera les stratégies essentielles pour la réforme de l'enseignement médical et le renforcement de sa contribution à l'amélioration des systèmes de santé et la progression vers la couverture sanitaire universelle dans la Région.

5. Intensifier les soins de santé mentale : cadre d'action (Point 4 b) de l'ordre du jour, document EM/RC62/4)

Les troubles mentaux constituent un fardeau important dans la Région, une charge de morbidité qui est accentuée par les conflits et les situations d'urgence dans certains pays. Bien qu'une prise en charge psychologique et des traitements pharmacologiques efficaces soient disponibles et puissent être appliqués avec succès dans l'ensemble des pays, la grande majorité des personnes souffrant de troubles mentaux n'en bénéficient pas. Les lacunes en matière de traitement – la proportion de personnes qui nécessitent un traitement mais qui n'en bénéficient pas – est comprise, selon les estimations, entre 76 % et 85 %. La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé a adopté le plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020 en mai 2013. Ce plan d'action présente une feuille de route élaborée pour toutes les parties prenantes concernées, dotée de cibles et d'indicateurs convenus. En recourant à une approche qui couvre toutes les étapes de la vie, ce plan d'action vise à réaliser l'équité par la couverture sanitaire universelle et met en évidence l'importance de la prévention. Un processus consultatif s'appuyant sur des bases factuelles a été entrepris en vue de soutenir les États Membres dans le renforcement d'actions en matière de santé mentale et de mettre en œuvre les dispositions du plan d'action. Des notes d'information fondées sur des données probantes ont été préparées dans les domaines prioritaires en vue de guider la mise en œuvre d'un cadre régional pour le renforcement de l'action dans la Région. Le projet de cadre régional sera présenté au Comité régional pour examen et adoption.

6. Évaluation et suivi de l'application du Règlement sanitaire international (2005) : respecter la date butoir de 2016 (Point 4 c) de l'ordre du jour, document EM/RC62/8)

La Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a examiné et approuvé le rapport du Comité d'examen du Règlement sanitaire international (RSI) sur un deuxième délai supplémentaire pour la mise en place de capacités nationales de santé publique et sur l'application du RSI, ainsi que plusieurs rapports sur l'épidémie de maladie à virus Ebola, y compris le rapport du groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola. La fiabilité des auto-évaluations menées par les États Membres sur le respect des exigences concernant les principales capacités nationales pour le RSI figurait parmi les préoccupations exprimées par le Groupe d'experts ainsi que par l'Assemblée de la Santé. Le présent rapport décrit les limites du mécanisme actuel de suivi de l'application du RSI et les lacunes observées

dans le respect des obligations. Il propose une nouvelle approche pour l'évaluation et le suivi de la mise en place et du maintien des capacités pour le RSI et la conformité aux dispositions du RSI.

7. Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif de l'OMS à ses cent trente-sixième et cent trente-septième sessions (Point 5 a) de l'ordre du jour, document EM/RC62/5)

Le présent document met en relief les résolutions et décisions adoptées en 2015 par l'Assemblée mondiale de la Santé qui présentent un intérêt direct ou qui ont des implications pour la Région et qui sont directement liées à de nombreuses activités prioritaires dans la Région. Il offre en outre un récapitulatif des mesures et des actions prises actuellement pour mettre en application certains de ces résolutions concernant des besoins régionaux et nationaux.

8. Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif de l'OMS (Point 5 b) de l'ordre du jour, document EM/RC62/5, annexe 1)

Le Comité régional examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif (janvier 2016).

9. Plan d'action mondial pour les vaccins (Point 5 c) de l'ordre du jour, document EM/RC62/6)

En mai 2012, la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé a adopté le plan d'action mondial pour les vaccins. La résolution WHA65.17 invite les États Membres à faire rapport chaque année aux comités régionaux, dans le cadre d'une session spécialement consacrée à la Décennie de la vaccination, sur les leçons apprises, les progrès accomplis, les défis restant à relever et les mesures actualisées pour atteindre les cibles nationales en matière de vaccination. La résolution a prié le Directeur général de promouvoir l'alignement et la coordination des efforts en faveur de la vaccination consentis à l'échelle mondiale par toutes les parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les vaccins. Un plan régional a été élaboré en tant que cadre pour la mise en œuvre d'actions requises au niveau national. Le projet de plan d'action pour les vaccins dans la Méditerranée orientale sera présenté au Comité régional pour examen et adoption en tant que cadre pour la mise en œuvre du plan d'action mondial pour les vaccins au niveau national.

10. Rapport de la troisième réunion du Comité consultatif technique auprès du Directeur régional (Point 6 de l'ordre du jour, document EM/RC62/INF.DOC.9)

Le Comité consultatif technique auprès du Directeur régional s'est réuni les 10 et 11 septembre 2015 au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, au Caire (Égypte). Conformément au mandat du Comité, les objectifs de la réunion étaient de solliciter les vues du Comité sur des questions de mise en œuvre et d'évaluation des orientations stratégiques de l'OMS dans la Région ; les mesures de renforcement des capacités du Bureau régional et des bureaux de pays afin de fournir un appui aux États Membres ; ainsi que les politiques et les stratégies pour le développement de la coopération technique au sein des pays de la Région et entre eux. Le Comité a débattu de plusieurs sujets relatifs aux priorités stratégiques régionales. Les recommandations du Comité sont présentées au Comité régional à titre d'information.

11. Prévention et lutte contre l'hépatite virale (Point 7 de l'ordre du jour, document EM/RC62/7)

Suite à la résolution WHA67.6 de l'Assemblée mondiale de la Santé, l'OMS prépare actuellement, en consultation avec les parties prenantes nationales, régionales et mondiales, une stratégie mondiale pour la

prévention et la lutte contre l'hépatite virale qui sera présentée à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2016 pour approbation. Ce point de l'ordre du jour permettra de tenir au courant les États Membres sur les progrès réalisés à l'heure actuelle.

12. Attribution du Prix et de la bourse d'études de la Fondation Dr A.T. Shousha (Point 8 a) de l'ordre du jour, document EM/RC62/ INF.DOC.10)

Le Conseil exécutif, à sa cent trente-sixième session, a approuvé la désignation du Dr Yagoub Yousef Al Mazrou (Arabie saoudite) pour recevoir le prix de la Fondation Dr A.T. Shousha pour l'année 2015. Ce Prix sera donc remis au Docteur Al Mazrou durant la soixante-deuxième session du Comité régional.

13. Attribution du Prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardiovasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale (Point 8 b) de l'ordre du jour, document EM/RC62/ INF.DOC.11)

Le Comité régional a décidé, lors de sa soixante et unième session en octobre 2014 et selon les recommandations du Comité de la Fondation du Prix de l'État du Koweït, de ne pas attribuer le Prix en 2015. Le Comité de la Fondation a également décidé de revoir le processus de nomination ainsi que les critères d'évaluation des candidatures, qui ont par la suite été révisés et adoptés par les membres du Comité.

14. Attribution du Prix pour la Recherche sur le syndrome de Down (Point 8 c) de l'ordre du jour, document EM/RC62/ INF.DOC.12)

Aucune candidature n'a été reçue pour le Prix en 2014 et le Prix ne sera pas attribué cette année.